



Communication à caractère promotionnel

PHOENIX PUBKLE JUILLET 2021

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.
Période de souscription : du 16 juin 2021 au 26 juillet 2021 (pouvant être clôturée sans préavis).

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

■ **Émetteur :** BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 5 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

■ **Éligibilité :** Compte titres (montant minimum de souscription : 100 000 €), contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

■ **Cotation :** Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

■ **Code ISIN :** FR0014003X34

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations de crédit au 2 juin 2021 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

NEXO
CAPITAL

Phoenix PubKle Juillet 2021, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à **l'évolution de l'action la moins performante⁽¹⁾ entre les actions Klépierre S.A. et Publicis Groupe S.A. (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à ces performances, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;**
- En cours de vie :
 - Chaque trimestre, à partir du trimestre 1, **le versement d'un coupon conditionnel de 2,15 %⁽²⁾** si l'action la moins performante⁽¹⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽³⁾ ;
 - **Le report d'un trimestre sur l'autre des coupons manqués et la possibilité de les rattraper, dès lors qu'un coupon est versé ;**
 - Chaque trimestre, à partir du trimestre 4, **un remboursement anticipé automatique possible de l'intégralité du capital⁽²⁾** si l'action la moins performante⁽¹⁾ est stable ou clôture en hausse par rapport à son cours initial à une Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 7,69 %⁽⁴⁾).
- À l'échéance des 5 ans :
 - **Un coupon conditionnel de 2,15 %⁽²⁾** est versé au titre du dernier trimestre, ainsi que les coupons éventuellement manqués les trimestres précédents, dès lors que l'action la moins performante⁽¹⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial à la dernière Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽³⁾ ;
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital⁽²⁾**, dès lors que l'action la moins performante⁽¹⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 7,70 %⁽⁴⁾) ;
 - **Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'action la moins performante⁽¹⁾**, dès lors que celle-ci clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -0,79 %⁽⁴⁾).

Phoenix PubKle Juillet 2021 ne peut constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes exposé pour une durée de 1 an à 5 ans aux seules actions Klépierre S.A. et Publicis Groupe S.A. et ne bénéficiez pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽³⁾ ou à l'échéance le 10 août 2026) ou aux Dates de Paiement des Coupons Conditionnels⁽³⁾. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 26 juillet 2021) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ ou d'Échéance⁽³⁾ selon les scénarios.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.



(1) L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les 2 actions qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son cours initial à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽³⁾, à une Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽³⁾.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

(4) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 26 juillet 2021) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ ou d'Échéance⁽³⁾ selon les scénarios.

AVANTAGES

- **Objectif de versement d'un coupon conditionnel de 2,15 %⁽¹⁾ chaque trimestre**, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'action la moins performante⁽³⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial ;
- **Coupons manqués rattrapables** : dès lors qu'un coupon est versé, tous les coupons éventuellement manqués les trimestres précédents sont aussi versés ;
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre, à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'action la moins performante⁽³⁾ est stable ou clôture en hausse par rapport à son cours initial ;
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾** : dès lors que l'action la moins performante⁽³⁾ ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
 - **À l'échéance⁽²⁾** : en cas de baisse de l'action la moins performante⁽²⁾ de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ ;
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des coupons** : le coupon potentiel est fixé à 2,15 %⁽¹⁾ chaque trimestre, même en cas de hausse de l'action la moins performante⁽³⁾ supérieure à ce montant ;
- **Les dividendes éventuellement versés par les actions Klépierre S.A. et Publicis Groupe S.A. ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à leur performance**, ce qui résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis ;
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 5 ans.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance⁽²⁾** : il est très sensible à une faible variation de l'action la moins performante⁽³⁾ autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son cours initial.



(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

(3) L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les 2 actions qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son cours initial à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, à une Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

MÉCANISME DU PRODUIT

À la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, on observe le cours de clôture des deux actions et on les retient comme leur cours initial.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS (TRIMESTRES 1 À 20)

Aux 20 Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, on observe le cours de clôture de l'action la moins performante⁽²⁾ et on le compare à son cours initial :

- Si l'action la moins performante⁽²⁾ **ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur reçoit, à la Date de Paiement des Coupons Conditionnels⁽¹⁾ correspondante :

Un coupon conditionnel de 2,15 %⁽³⁾
au titre du trimestre écoulé



Tous les coupons conditionnels éventuellement
manqués les trimestres précédents

- Sinon, si l'action la moins performante⁽²⁾ **clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial** :

Aucun coupon n'est versé au titre du trimestre écoulé

Il est plus favorable pour un investisseur de recevoir un coupon au titre du trimestre écoulé que de ne recevoir aucun coupon. Il est à noter qu'aucun coupon ne sera versé après le remboursement anticipé automatique du produit.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 4 À 19)

- Si, à l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, l'action la moins performante⁽²⁾ **est stable ou clôture en hausse par rapport à son cours initial**, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital⁽³⁾

En plus du coupon conditionnel défini ci-dessus versé au titre du trimestre écoulé ainsi que tous les coupons éventuellement manqués durant les trimestres précédents.

Soit un taux de rendement annuel net maximum de 7,69 %⁽⁴⁾.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 20)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le cours de clôture de l'action la moins performante⁽²⁾ et on le compare à son cours initial :

- Si l'action la moins performante⁽²⁾ **ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital⁽³⁾

En plus du coupon conditionnel défini ci-dessus éventuellement versé au titre du trimestre écoulé ainsi que tous les coupons éventuellement manqués durant les trimestres précédents.

Soit un taux de rendement annuel net maximum de 7,70 %⁽⁴⁾.

- Sinon, si l'action la moins performante⁽²⁾ **clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital⁽³⁾ diminué de la baisse de l'action la moins performante⁽²⁾

L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'action la moins performante⁽²⁾.

Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -0,79 %⁽⁴⁾.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

(2) L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les 2 actions qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son cours initial à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, à une Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾.

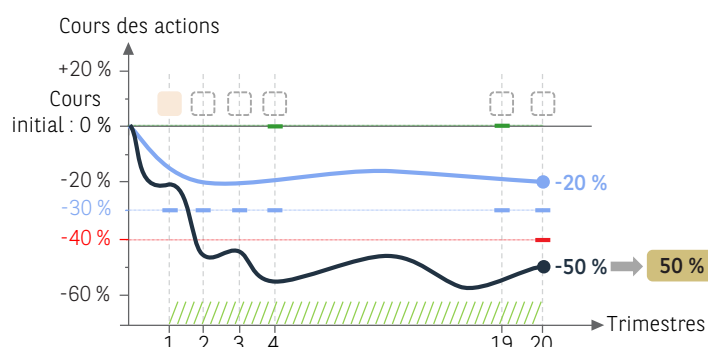
(3) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(4) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 26 juillet 2021) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios.

ILLUSTRATIONS

- Cours de l'action Klépierre S.A.
- Cours de l'action Publicis Groupe S.A.
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement anticipé automatique
- Seuil de versement des coupons conditionnels
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- //// Période de constatation trimestrielle
- Pourcentage du capital remboursé
- Versement d'un coupon conditionnel de 2,15 %⁽¹⁾
- Coupon manqué

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse du cours de l'action la moins performante⁽²⁾ à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ (marché fortement baissier)



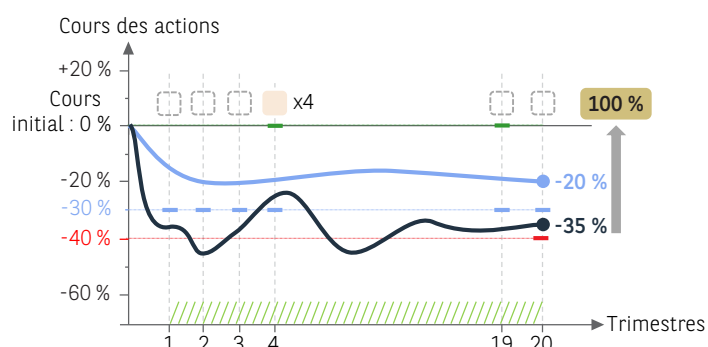
- **Trimestre 1** : à la Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽³⁾, l'action la moins performante⁽²⁾ clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son cours initial. Un coupon de 2,15 %⁽¹⁾ est versé au titre du trimestre écoulé et le produit continue.
- **Trimestres 2 et 3** : aux Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽³⁾, l'action la moins performante⁽²⁾ clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial. Aucun coupon n'est versé et le produit continue.
- **Trimestres 4 à 19** : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽³⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾, l'action la moins performante⁽²⁾ clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial. Aucun coupon n'est versé et le produit continue.
- **Trimestre 20** : à la Date de Constatation Finale⁽³⁾, l'action la moins performante⁽²⁾ clôture en baisse de 50 % par rapport à son cours initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital - 50 % = 50 % du capital⁽⁴⁾

soit un taux de rendement annuel net de -13,32 %⁽⁴⁾ (inférieur à celui de l'action la moins performante⁽²⁾ égal à -12,84 %⁽⁵⁾).

Dans le cas le plus défavorable où l'action la moins performante⁽²⁾ clôturerait en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial à toutes les Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽³⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽³⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : baisse du cours de l'action la moins performante⁽²⁾ à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ (marché baissier)



- **Trimestres 1 à 3** : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽³⁾, l'action la moins performante⁽²⁾ clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial. Aucun coupon n'est versé et le produit continue.
- **Trimestre 4** : à la Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽³⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾, l'action la moins performante⁽²⁾ clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son cours initial. Un coupon de 2,15 %⁽¹⁾ est versé au titre du trimestre écoulé, ainsi que les trois coupons de 2,15 %⁽¹⁾ manqués des trimestres 1 à 3, soit 4 coupons au total. Le produit continue.
- **Trimestres 5 à 19** : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽³⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾, l'action la moins performante⁽²⁾ clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours initial. Aucun coupon n'est versé et le produit continue.
- **Trimestre 20** : à la Date de Constatation Finale⁽³⁾, l'action la moins performante⁽²⁾ clôture en baisse de 35 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de versement des coupons conditionnels.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽⁴⁾

soit un taux de rendement annuel net de 0,75 %⁽⁴⁾ (supérieur à celui de l'action la moins performante⁽²⁾ égal à -8,19 %⁽⁵⁾).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'action la moins performante⁽²⁾ et du produit.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les 2 actions qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son cours initial à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽³⁾, à une Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽³⁾.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

(4) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 26 juillet 2021) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios.

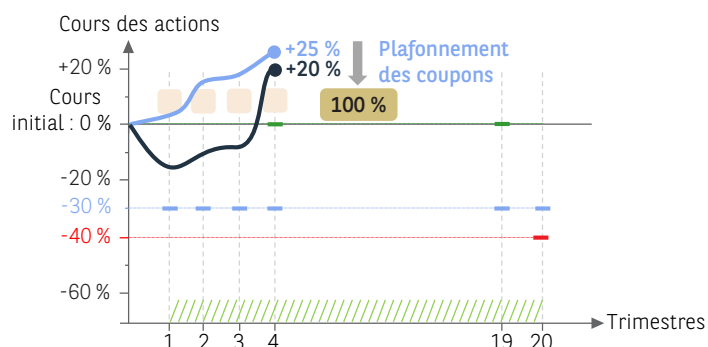
(5) Les taux de rendement annuel de l'action la moins performante⁽²⁾ sont calculés dividendes non réinvestis et sans frais.

ILLUSTRATIONS

- Cours de l'action Klépierre S.A.
- Cours de l'action Publicis Groupe S.A.
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement anticipé automatique
- Seuil de versement des coupons conditionnels
- Seuil de perte en capital à l'échéance

- //// Période de constatation trimestrielle
- Pourcentage du capital remboursé
- Versement d'un coupon conditionnel de 2,15 %⁽¹⁾
- Coupon manqué

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES COUPONS (marché haussier)



- **Trimestres 1 à 3** : à chaque Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽²⁾ l'action la moins performante⁽³⁾ clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son cours initial. Un coupon de 2,15 %⁽¹⁾ est versé au titre de chacun des trimestres écoulés et le produit continue.
- **Trimestre 4** : à la Date de Constatation du Coupon Conditionnel⁽²⁾ et de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'action la moins performante⁽³⁾ clôture en hausse de 20 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de remboursement anticipé automatique. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + un coupon de 2,15 %⁽¹⁾ versé au titre du trimestre écoulé

soit un taux de rendement annuel net de 7,44 %⁽⁴⁾ (inférieur à celui de l'Action la moins performante⁽³⁾ égal à 19,19 %⁽⁵⁾ **du fait du plafonnement des coupons**).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'action la moins performante⁽³⁾ et du produit.



(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

(3) L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les 2 actions qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son cours initial à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, à une Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

(4) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 26 juillet 2021) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios.

(5) Les taux de rendement annuel de l'action la moins performante⁽³⁾ sont calculés dividendes non réinvestis et sans frais.

ZOOM SUR LES ACTIONS KLÉPIERRE S.A. ET PUBLICIS GROUPE S.A.

ACTION KLÉPIERRE S.A. (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Klépierre S.A. est le leader européen des centres commerciaux. Son portefeuille se compose de plus de 100 centres implantés à travers 12 pays d'Europe continentale et qui attirent plusieurs centaines de millions de visiteurs par an. Son champ expertise s'organise autour du développement, de la gestion locative et la gestion d'actifs.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Klépierre S.A., merci de consulter la page dédiée :

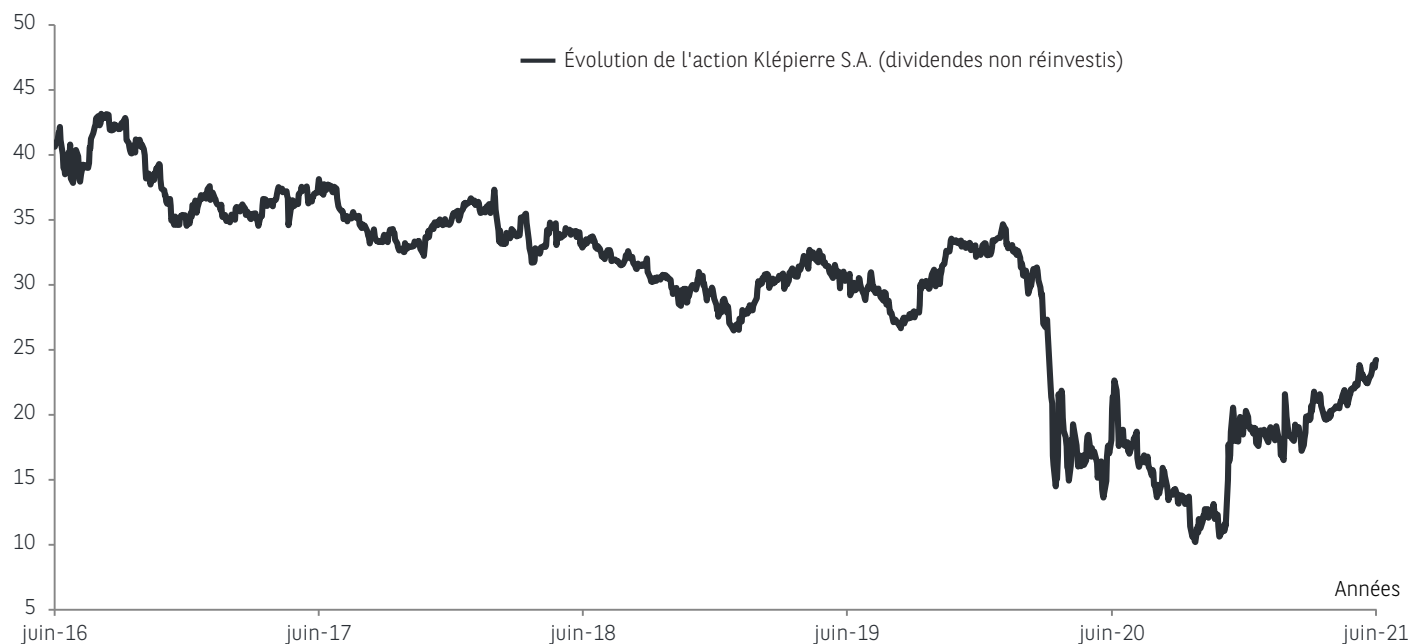
<https://www.klepierre.com/finance/publications>.

Seules les variations du cours de l'action Klépierre S.A. sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

ÉVOLUTION DE L'ACTION DU 2 JUIN 2016 AU 2 JUIN 2021

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Cours (en €)



Source : Bloomberg, le 2 juin 2021

PERFORMANCES CUMULÉES⁽¹⁾ AU 2 JUIN 2021

1 an

3 ans

5 ans

18,20 %

-26,34 %

-40,38 %

Source : Bloomberg, le 2 juin 2021

(1) Les performances de l'action sont calculées dividendes non réinvestis et sans frais.

ZOOM SUR LES ACTIONS KLÉPIERRE S.A. ET PUBLICIS GROUPE S.A.

ACTION PUBLICIS GROUPE S.A. (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Publicis Groupe S.A. représente un des acteurs majeurs de la communication dans le monde. Organisé en 4 pôles (Publicis Communications, Publicis Sapient, Publicis Media et Publicis Health), le groupe opère dans plus d'une centaine de pays et ne compte pas moins de 80 000 collaborateurs.

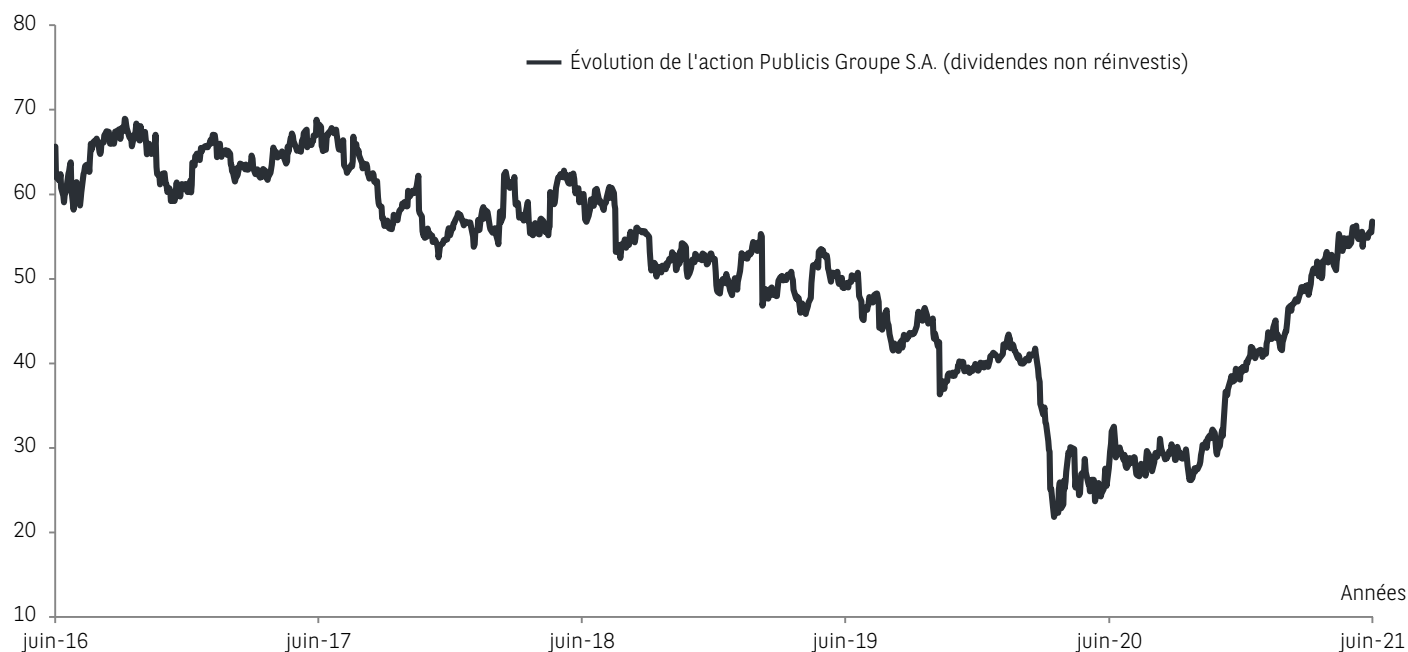
Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Publicis Groupe S.A., merci de consulter la page dédiée : <https://www.publicisgroupe.com/fr/investisseurs/investisseurs-analystes/nos-resultats-financiers>.

Seules les variations du cours de l'action Publicis Groupe S.A. sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

ÉVOLUTION DE L'ACTION DU 2 JUIN 2016 AU 2 JUIN 2021

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Cours (en €)



Source : Bloomberg, le 2 juin 2021

PERFORMANCES CUMULÉES⁽¹⁾ AU 2 JUIN 2021

1 an

3 ans

5 ans

99,09 %

-5,31 %

-13,58 %

Source : Bloomberg, le 2 juin 2021

(1) Les performances de l'action sont calculées dividendes non réinvestis et sans frais.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié au cours de l'action la moins performante⁽¹⁾.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽²⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.**
- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'action la moins performante⁽¹⁾, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽²⁾, si l'action la moins performante⁽¹⁾ clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son cours initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.



(1) L'action la moins performante est définie comme étant l'action retenue parmi les 2 actions qui affiche la performance la moins élevée par rapport à son cours initial à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, à une Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR0014003X34
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 1 ^{er} juin 2021 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°21-194 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 16 juin 2021.
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action la moins performante.
Devise :	Euro (€)
Montant de l'émission :	30 000 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Prix d'émission :	100 %
Éligibilité :	Compte titres (montant minimum de souscription : 100 000 €) et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Cotation :	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Période de souscription :	Du 16 juin 2021 au 26 juillet 2021.
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
Sous-jacents :	Action Klépierre S.A. (dividendes non réinvestis) – Code Bloomberg LI FP Equity. Action Publicis Groupe S.A. (dividendes non réinvestis) – Code Bloomberg PUB FP Equity.
Date d'Émission :	16 juin 2021
Date de Constatation Initiale :	26 juillet 2021
Dates de Constatation des Coupons Conditionnels :	Le 26 des mois de janvier, avril, juillet et octobre, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 26 octobre 2021 au 27 juillet 2026.
Dates de Paiement des Coupons Conditionnels :	Le 9 des mois de février, mai, août et novembre, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 9 novembre 2021 au 10 août 2026, sauf pour les dates suivantes : 10 mai 2022 ; 11 mai 2023 ; 13 mai 2025 et 12 mai 2026.
Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique :	Le 26 des mois janvier, avril, juillet et octobre, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 26 juillet 2022 au 27 avril 2026.
Dates de Remboursement Anticipé Automatique :	Le 9 des mois de février, mai, août et novembre, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 9 août 2022 au 12 mai 2026, sauf pour les dates suivantes : 11 mai 2023 ; 13 mai 2025 et 12 mai 2026.
Date de Constatation Finale :	27 juillet 2026
Date d'Échéance :	10 août 2026
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0014003X34=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).
Triple valorisation :	Une triple valorisation sera assurée tous les quinze jours par les sociétés Refinitiv et FIS, sociétés indépendantes financièrement du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

(1) Notations de crédit au 2 juin 2021 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.





AVERTISSEMENT

Phoenix PubKle Juillet 2021 (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 1^{er} juin 2021 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 21-194, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 16 juin 2021, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <https://kid.bnpparibas.com/EI732ROP-D1955-FR.pdf>. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0014003X34.